TROUBLES A MILAN

Intervention de l'armée. — Plusieurs morts et blessés

Milan, 4 mars. — L'imposante manifestation provoquée hier ici par les nouvelles d'Afrique comptait au moins trente mille personnes. La force publique a dû intervenir et la foule a été chargée à la baionnette.

Il y a eu un mort et plusieurs blessés. Un carabinier a été désarmé. Un agent de police a reçu un coup de couteau et un inspecteur de police a été blessé. Un ouvrier blessé est mort dans la nuit à l'hôpital.

De violents discours ont été prononcés contre la politique du gouvernement et contre la constitution.

La manifestation à laquelle les femmes ont aussi pris part a duré jusqu'à deux heures du matin: par crainte de nouveaux désordres les troupes de la garnison restent consignées.

L'EFFERVESCENCE A PAVIE

Des nouvelles privées de Pavie disent que la population est très surexcitée. Une foule énorme, parmi laquelle beaucoup de femmes et d'enfants, s'est portée à la gare au moment du départ d'un train de troupes et a obligé les soldats à quitter les wagons.

Afin d'empêcher le départ des trains, la foule a arraché les rails de la voie et a fait promettre aux soldats de ne vas partir. Elle s'est ensuite portée à la préfecture pour protester contre l'envoi de renforts en Afrique.

L'ordre est maintenant rétabli.

Les étudiants de Pavie ont voté un ordre du jour invitant leurs camarades des autres Universités à protester contre l'expédition d'Afrique.

Les préoccupations du roi Humbert

Rome, 4 mars. — Le roi est toujours très affecté. C'est sur son ordre télégraphique, que son fils, le prince de Naples, est revenu précipitamment ce matin à Rome.

M. Crispi sifflé

Rome, 4 mars. — Le *Messagero* et le *Don Cisciotte* annoncent que, lorsque M. Crispi s'est rendu de Rome à Naples, pour transmettre au roi la nouvelle du désastre d'Adoua, il a été reconnu, dans le trajet de la gare au palais royal, et sifflé et conspué par la foule. Dans de nombreuses localités des manifestations se sont également produites, au cri de : « A bas Crispi ! » soulignés par des sifflets.

La situation politique

Rome, 4 mars.— L'agitation qui se manifeste actuellement dans la péninsule, est plutôt périlleuse, en ce sens qu'elle n'a pas seulement un caractère de protestation plus ou moins unanime contre les fautes du ministère en Afrique, mais parce qu'elle prend aussi une tournure résolument subversive. Les éléments révolutionnaires, parmi lesquels des députés et nombre d'étudiants, s'agitent beaucoup.

D'autre part, le sentiment public s'affirme avec une énergie croissante, contre la continuation de la politique fastueuse, et réclame le retour à une politique de prudence et de recueillement, et l'avènement d'un ministère qui ose adopter ce programme, afin de réparer les dommages financiers et politiques, occasionnés par les fautes, ces dernières années.

Soldats déserteurs

Milan, 4 mars.— On écrit au *Secolo*, de San Revo (Ligurie) et Triors, qu'on avait tiré au sort dans le bataillon d'alpins, qui est en garnison dans ce pays, les soldats qui devaient partir pour l'Afrique. Mais au moment du départ, 22 manquèrent à l'appel. On apprit, ce soir, qu'ils avaient déserté

Le rapport officiel du général Baratieri

Rome, 4 mars. — Le rapport du général Baratieri, qui vient de parvenir, est daté de Massaouah, 3 mars, à minuit :

« Samedi, le général Baratieri décida soudainement une action contre les positions avancées des Choans, vers Adoua. Il avança avec trois colonnes, communiquant entre elles, et une réserve générale. La colonne de droite, général Dabormida, comprenant 6 bataillons blancs, 4 batteries et un bataillon de milice mobile ; la colonne du centre, général Arimondi, comprenant cinq bataillons blancs, un détachement indigène et deux batteries ; la colonne de gauche, général Albertoni, comprenant 4 bataillons indigènes et 4 batteries.

» Le général Elléna, étant en réserve avec 4 bataillons blancs, un bataillon indigène et 2 batteries à tir rapide. Les deux colonnes latérales devaient parcourir deux routes qui, de la position de Sauri, mènent à la conque d'Adoua. La colonne centrale servait de lien, et s'avançait par une route située entre les deux, et ou marchait aussi la réserve. Le départ eut lieu à 9 heures du soir, à la faveur de clarté de la lune.

» L'objectif était : 1° L'occupation à droite du col de Repi-Arienne, à gauche du col Chidane-Méret, les cols par lesquels passent deux routes quasi-parallèles, sont séparés par une roche Caratdristique, à pic, nommée le mont Rajo ; mais à l'ouest, les communications deviennent relativement faciles et les colonnes peuvent s'apercevoir réciproquement.

» Les opérations se déroulèrent suivant le plan arrêté. A l'aurore, les cols trouvés évacués, furent occupés presque simultanément, et le général Baratieri qui s'était avancé jusqu'au col de Repi-Arienne, en recevait avis.

« A sept heures, on entendit vers la gauche au-delà du col Chidane-Méret une fusillade plutôt vive, dans la direction d'Adona. Alors, on fit avancer un peu la colonne Dabormida, qui vint prendre position vers Marian-Sciativu pour être mieux en conditions d'appuyer la brigade Albertone et coopérer avec elle. En même temps, la brigade Arimondi était appelée sur le col Repi-Arienne.

» Un peu après 7 heures 30, on entendit le canon tirant dans la direction d'Abbagarina, à la distance d'environ 5 kilomètres du lieu du commandement. La colonne de gauche était engagée et beaucoup plus avant qu'il ne lui avait été prescrit. En effet, un billet du général Albertone, informait aussitôt le général Baratieri, de la situation en lui disant que le bataillon Turritô, envoyé du Col vers Adoua s'était fortement engagé, et que lui, Albertone, employait toutes ses forces, pour le dégager.

» Alors, le général Baratieri ordonne à la brigade Arimondi, d'occuper d'abord avec les bersagliers, puis avec le reste de ses troupes, une hauteur en saillie du col de Chidane-Méret, pour soutenir le general Albertoni.

» En même temps, il faisait avancer sur la position deux batteries à tir rapide. Cependant le combat continuait avec une grande intensité sur la crête, vers Adoua.

» L'ordre fut envoyé au général Dabormida, d'appuyer, vers la gauche, le mouvement et de soutenir plus directement le général Albertone. On ignore si cet ordre arriva à destination, de grosses masses ennemies, à gauche et à droite débouchaient sur les crêtes, et obligeaient la brigade Albertone de se replier d'abord en bon ordre.

» Il y eut un moment d'arrêt de la part des ennemis, en même temps que nos indigènes paraissaient accentuer leur mouvement en avant qu'on attribua à la colonne Dabormida, dont les mouvements étaient cachés par un mont.

» En attendant, les batteries rapides pouvaient ouvrir le feu sur les ennemis dont les grosses phalanges descendaient d'une crête.

» Le général Albertone se retira de la position occupée par le général Arismondi. Cette position se trouvait sur une pente difficile, descendant rapidement sur un col. Pour renforcer cette position, le bataillon Galliano, déjà placé en réserve accourut.

» En ce moment de gros et nombreux groupes d'ennemis, profitant des sinuosités du terrain, se réunissaient et cherchaient à nous envelopper, tandis que des groupes qui étaient établis sur un mont, obligeaient deux bataillons de bersagliers à se replier rapidement.

» Les bataillons du régiment Brusati abandonnèrent également leur position, de sorte qu'à son tour, le bataillon alpin de la réserve ne fut plus en état d'opposer de résistance dans la retraite des autres.

» En attendant, les ennemis, avec beaucoup d'audace, montaient sur la position, et pénétraient dans nos rangs tirant presque à bout portant sur les officiers.

» La mêlée fut acharnée; et la retraite ne put se faire avec calme.

» Plus tard, on put organiser la retraite, avec un certain ordre; mais, à cause des erreurs possibles dans les sentiers, la colonne se divisa : les uns avec les colonels Brusati et Stevani, allèrent vers Meai-Hainie; les autres, avec le général Baratieri, le général Elléna et le colonel Valenzano, allèrent à Addicagie.

» On n'a pas de nouvelles de la brigade Dabormida, ni des généraux Arimondi et Albertone.

» Les bruits les plus contradictoires circulent ; il n'est pas possible de se rendre compte de la gravité du combat ».

Le général Baratieri se rend cette nuit à Saganeit et à Asmara.

Détails complémentaires

Rome, 4 mars. — Une dépêche de Massaouah apporte les détails complémentaires suivants sur le désastre d'Adoua :

« Saganeitu, 4 mars. —Le colonel Ragni, commandant le 3e régiment, rapporte que, dans le combat du 1er mars, la brigade d'Abormida prit la position indiquée par le général Baratieri, devant le col de Repdi-Arienne.

Vers 7 heures, la fusillade continuant au-delà de Chidène-Meret, le général Abormida envoya sur le mont à gauche, un bataillon de la milice mobile. Celui-ci, arrivé avec peine au sommet, soutint pendant 40 minutes, un combat dans lequel, il souffrit des pertes fellement graves, qu'il dut reculer sur une pente, poursuivi, à une courte distance, par des masses ennemies.

Le général Dabormida envoya un renfort de deux bataillons qui ne purent faire feu efficacement, de peur d'atteindre les nôtres.

Ensuite il s'avança, avec les forces déployées, pour prendre l'offensive vers la droite, c'est-à-dire vers la conque Mariani-Sciativtu, ou étaient les campements ennemis des ras Makonnen, Mangasias et Saben.

» Pendant un moment, on crut à la victoire, mais des nuées d'ennemis se condensaient sur la droite; en conséquence, le général Dabormida ordonna, dans la direction divergente du col Repd-Arienne, une retraite par pelotons, qui s'effectua, en effet.

» Le tir de notre artillerie fut bon; elle tira tous ses coups, la retraite fut protégée par plusieurs attaques à la baionnette.

» Le colonel Ragni prit la direction de la retraite vers Saurion, avec la brigade toute réunie, ayant tous ses fusils.

» Les canons durent être abandonnés près de Sauria, à la suite d'une attaque de front et flanc.

» Vers le soir, la colonne, continuant sa retraite, se divisa en deux : une partie avec le colonel Ragni, alla à Adi-Craze par Entisemo, dans des conditions relativement bonnes, les soldats ayant gardé leurs vivres de réserve.

» Quant à l'autre partie de la colonne, on n'en a pas encore de nouvelles.

» On n'a pas de détails sur les opérations particulières des deux autres colonnes de l'armée italienne.

Rome, 4 mars. — Le bruit court que, sur 280 officiers qui ont pris part au combat, 200 ont disparu.

Nouvelle défaite des troupes Italiennes

Situation critique des débris de l'armée du général Baratieri

Paris, 4 mars. — D'après le *Courrier du Soir*, des dépêches privées ont apporté ce soir l'annonce d'une nouvelle défaite, qu'auraient éprouvée les troupes italiennes dans leur retraite, après la bataille d'Adova.

Les débris de l'armée de Baratieri seraient en danger de destruction complète, si les renforts, récemment expédiés de la Péninsule, n'arrivent pas en temps utile à leur secours.

L'arrivée du général Baldissera à Massouah

Rome, 4 mars. — On mande de Massouah :

« Aujourd'hui est arrivé à bord du *Giava*, le général Baldissera, qui a assumé le gouvernement de la colonne, et le commandement des troupes.

» Le général Baldissera arrivera, après-demain à Asmara, où il se rencontrera avec le général Baratieri. »

Rome, 2 mars. — La garnison de Massaouah, remplacée par les marins, débarqués avec de l'artillerie des navires, est partie à Asmara. Le général Baldissera est parti avec elle. Le trajet est de 70 kilomètres.

Attaque prochaine des troupes italiennes de Kassala, par le Mahdi

Londres, 4 mars. — On télégraphie du Caire que, d'après des bruits apportés par des marchands soudanais, le Mahdi se prépare à attaquer les territoires occupés par les Italiens aux environs de Kassala.

Cette nouvelle a vivement ému la société italienne, et on redoute que la défaite d'Adoua, ne précipite l'attaque du Mahdi.

L'émotion en Italie

Rome, 4 mars. — La publication du rapport du général Baratieri a produit une impression considérable. On juge sévèrement l'organisation de la campagne par le gouvernement qui, malgré les observations du général Baratieri, a opposé des jeunes troupes aux guerriers choans, nombreux et aguerris.

La nouvelle de la démission de M. Crispi, a néanmoins produit une détente, et comme un soulagement. On se félicite que le roi l'ait acceptée.

En province, on reste sous le coup de la catastrophe et les manifestations continuent; dans les grands centres, des mesures de précautions extraordinaires sont prises et les troupes y sont consignées.

Les inquiétudes du roi Humbert

Rome, 4 mars. — L'entourage du roi ne dissimule plus l'accablement du Souverain, qui, d'ailleurs, trahit, tout haut, ses inquiétudes, faites des dangers de demain, et, surtout de la discordance des intérêts intérieurs et extérieurs.

Le peuple, trompé, pressuré, exige impérieusement la fin de la guerre maudite.

D'autre part, sous menace d'être immédiatement déchue de son rang en Europe, l'Italie ne peut rester sous le coup de ses désastres militaires en Afrique, et le Trésor est vide.

Voilà de quoi sont faites les perplexites royales.

Dans les cercles diplomatiques, dans les ambassades, on suit fiévreusement ce qui se passe; le télégraphe entre Rome, Berlin, Londres et Vienne, fonctionne jour et nuit; on sent qu'une grosse partie se joue, en ce moment, pour la dynastie, et aussi pour l'unité italienne.

Deux mille arrestations

Rome, 4 mars. — Le nombre des arrestations faites, à la suite des manifestations, en province, dépasse 2,000.

Prières ordonnées par le Pape

Rome, 4 mars. — Le Pape a ordonné que des services funèbres fussent célébrés et des prières dites dans toutes les eglises d'Italie pour le repos des âmes des soldats italiens morts à Alba-Gariva.

LE ROMAN D'UN ÉVADÉ DE LA GUYANE

Mardi soir, un individu paraissant très malheureux, demandait à parler à M. Cochefert. Il s'agissait, disait-il, d'une affaire très importante.

Le magistrat le reçut et l'inconnu lui dit s'appeler Bourdet, s'être échappé de la Guyane, où il était, depuis de longues années, occupé aux chantiers de Saint-Jean-le-Baron.

Son évasion date de 1885, mais il n'a débarqué en France qu'en décembre dernier. Il était mécanicien et chargé de la conduite de la baleinière du commandant du pénitencier.

Dans ces fonctions, il n'avait aucune chance d'évasion. Il demanda et obtint d'être dirigé avec un convoi de 300 relégués sur un chantier de défrichement : là, profitant de la fête de la St-Jean, jour où la surveillance est moins sévère, il s'embarqua en compagnie de 5 co-détenus sur un radeau construit en secret et dissimulé dans une crique.

Les six hommes débarquaient et cherchaient à gagner la terre hollandaise; ils avaient chacun un sabre d'abattis, une légère provision de riz et quelques grammes de quinine: l'un d'eux avait négligé de se munir de ce fébrifuge, atteint de la fièvre, il supplia ses compagnons de lui venir en aide; mais, dans une forêt vierge, chacun pour soi... On lui refusa tout secours, il se résolut à regagner le pénitentier.

Deux de ces forçats furent pris par les Galibis, qui les remirent aux autorités françaises.

Quant à Bourdet et à ses deux autres compagnons, ils se mirent en route.

L'un d'eux fut étouffé par un serpent.

Bourdet et son dernier camarade, après quinze jours de souffrances, se trouvèrent à proximité de Chister, rivière qu'ils durent traverser pour trouver la terre du salut. Il n'avait que quelques provisions, Bourdet seul avait une petite somme d'argent dissimulée dans sa chemise.

Le compagnon de Bourdet, profitant de son sommeil, lui enleva ses provisions et l'abandonna pour aller se réfugier au sein d'une tribu de nègres auquel il représenta son camarade comme un individu très dangereux ; de sorte que, lorsqu'il demanda aussi leur assistance, il fut repoussé avec brutalité.

Sans se décourager, Bourdet construisit seul un léger radeau sur lequel il s'embarqua complètement nu.

Il avait fait un paquet de ses vêtements et les avait attachés à l'avant de son esquif ; le radeau pris dans un tourbillon sombra avec les vêtements qui y étaient fixés.

Bourdet, excellent nageur, put gagner la terre hollandaise, mais sans argent, sans vivres, sans vêtements. Il s'engagea dans une bande de nègres voyageurs, qui le soumirent aux traitements les plus barbares et l'obligèrent aux travaux les plus durs.

Après six mois d'esclavage, il parvenait à s'enfuir et à gagner Georgetown, puis Surinam, où, en travaillant aux mines d'or pendant plusieurs années, il amassa un petit pécule.

Il y a quelques mois, il s'embarquait sur un steamer comme aide cuisinier et arrivait en France.

Quelques jours après avoir débarqué, alors qu'il se dirigeait vers Paris, il fit la connaissance d'un chemineau, qui le dévalisa de son argent. Enfin, après trois mois, il arrivait à Paris, il y a huit jours.

Ce qui avait soutenu Bourdet, c'était l'espoir de revoir les siens et de retrouver une situation, mais sa famille le repoussa, et alors, désespéré, ne voulant pas mendier, il est venu se livrer et demander sa réintégration au bagne. Il a été envoyé au dépôt.

UNE ERREUR JUDICIAIRE
L'AFFAIRE CAUVIN

DEUXIÈME AUDIENCE

Riom, 4 mars. — Aujourd'hui, l'audience est ouverte à 9 heures 40. Dans la salle le public est toujours aussi nombreux que bruyant; les tribunes sont combles. Au banc des accusés, assise entre deux gendarmes, Marie Michel dissimule son visage sous une mantille.

« Introduisez Cauvin », dit le président. Un vif mouvement d'attention se produit et tous les regard se tournent vers la porte par laquelle va entrer le témoin.

Déposition de Cauvin

Cauvin apparaît vêtu d'une redingote et d'un pantalon noir: l'air humble et quelque peu embarrassé, il s'avance vers la barre des témoins. A peine est-il arrivé devant le banc du jury que Marie Michel, d'une voix à peine perceptible, sur un ton de prière qu'on récite, dit, en joignant les mains, d'une voix larmoyante : « Je vous demande pardon, monsieur Cauvin, de vous avoir accusé injustement.» (Sensation.)

» Me voilà maintenant avec un grand repentir de ma faute. Non, je ne suis pas digne de votre pitie après le chagrin si grand que j'ai causé à toute votae famille.

» Ah! Messieurs les juges, je vous en conjure, veuillez jeler un regard de pitie sur ce malheureux homme et, au nom de Jésus-Christ, je vous supplie de proclamer son ennocence, car la coupable, c'est moi. » (Mouvements divers).

Marie Michel éclate en sanglots.

Le président. Avez-vous fini de parler ? — Oui, monsieur, répond l'accusée.

Un certain malaise semble régner dans la salle : l'adjuration de l'accusée a paru à certains manquer peut-être de sincérité. En tout cas, le ton lent et monotone de Marie Michel ne paraît pas avoir produit une grande impression.

Le président, après avoir rappelé au jury que le témoin ne prêtera pas serment puisqu'il est condamné aux travaux forcés à perpétuité et qu'en outre, il se porte partie civile au procès, dit au témoin :

Dites à MM. les jurés ce que vous croirez devoir leur dire.

— M. le président, je suis innocent, répond Cauvin. (Mouvement).

Cauvin fait ensuite le récit des faits qui, d'après lui, se dérouleront dans la nuit du crime, le 16 décembre 1891. Ce jour-là, après avoir fait, chez ses clients (il était placier d'une fabrique de pétroles) sa tournée habituelle, et pris avec quelques amis, un apéritif à la *Brasserie de Noailles*, il monta, vers 7 heures du soir, dans l'omnibus de la Blancarde, où il rencontra des personnes de connaissance.

Il arriva chez Mme Mouttet, la victime, vers 7 heures et demie ; une demi heure après, il prenait congé d'elle, et rentrait directement à son domicile, à la *Case Dahomey*, située environ à 800 mètres de la villa Mouttet.

Il était 8 h. 1/4, dit-il, quand je me suis mis à table. Vers 9 heures, je me retirai dans ma chambre, avec ma femme, pour me coucher. Il était minuit et demi environ, lorsque nous fûmes réveillés en sursaut par la sonnette de la villa. C'était Marie Michel, qui venait, toute troublée, et presqu'en chemise, nous dire qu'un grand malheur était arrivé. Au coup de cloche, notre domestique, Virginie Chalvet, était descendue ouvrir.

Pendant que je me rendais, moi-même, au-devant de Marie Michel, celle-ci nous raconta qu'elle avait entendu Mme Mouttet crier : « On m'étouffe ! on j'étouffe ! »

Saisie de peur, elle était venue chercher du secours chez nous. C'est dans ces conditions, dit Cauvin, que je me rendis, avec l'accusée d'aujourd'hui, à la villa Mouttet. La porte de la chambre était grande ouverte. Lorsque j'y pénétrai, je vis, étendue sur son lit, Mme Mouttet ; elle avait les yeux vitreux, la jambe droite pendante; le bras droit, légèrement relevé, était déjà glacé. Je me trouvais en présence d'un cadavre !... (Mouvement).

Je revlens chez moi avertir ma femme et ma belle-mère. Nous retournâmes ensemble à la villa Mouttet, en compagnie de M. Coulomby, un jardinier, mon voisin. Alors, j'ouvris le coffre, dont Mme Mouttet m'avait remis une clef, et j'en retirai les valeurs et les titres qui, en vertu du testament qu'elle avait fait en ma faveur, devenaient ma propriété.

C'était pour éviter d'avoir à payer les droits de succession que Mme Mouttet m'avait recommandé, en présence d'une dame Brusque, de me saisir des valeurs, aussitôt après son décès.

Descendu ensuite en ville, je télégraphiai moi-même au frère de la morte, et je prévins le docteur Isarand, médecin de la famille.

Le président. Vous persistez alors à soutenir que vous êtes resté absolument étranger à l'assassinat ? — R. Oui, Monsieur le Président. Devant la Cour d'assises de l'Hérault, et malgré les abjurations du président de cette Cour, Marie Michel s'est refusée à dire la vérité. Si Marie Michel ne m'avait jamais accusé, jamais je n'aurais été arrêté.

D. Cependant, malgré vos protestations, vous avez comparu avec Marie Michel, devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône? — R. Parfaitement.

D. Vous y avez été condamné aux travaux forcés à perpétuité, et votre co-accusée fut acquittée ? — R. J'étais innocent !

Le président Fauchery continue, en rappelant au jury que l'arrêt de la cour d'assises d'Aix ayant été cassé, pour vice de forme, par arrêt de la Cour suprême, Cauvin comparut devant la cour d'assises de Montpellier.

Le président. — Marie Michel, qui revient comme témoin, cette fois réitère, avec énergie, ses accusations contre vous, et, de nouveau, vous êtes condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Hélas ! répond Cauvin, je suis victime d'une erreur judiciaire ! (Sensation).

Le président. — L'accusation relevait cependant contre vous des charges de deux sortes : d'abord celle résultant des affirmations de Marie Michel, puis des charges directes ?

Cauvin. — Je suis prêt à répondre !

Le forçat occupe maintenant la chaisse sur laquelle Marie Michel avait pris place hier. Il est le point de mire de toute la salle.

Le Président. Quand vous étiez tout enfant, les époux Mouttet vous prirent en affection; plus tard, Mme Mouttet décida de mettre à exécution le projet qu'elle avait formé de vous instituer son légataire universel, et, le 1er janvier 1887, elle vous remettait son testament? — R. Oui, monsieur le président.

D. Mme Mouttet était en froid avec ses frères; mais, dans le courant de 1891, les rapports avec la famille devinrent plus affectueux, surtout après que son frère, Eugène Simon, eut régularisé, par son mariage, une situation qui la chagrinait. Elle se préparait même à aller passer l'hiver chez lui, à Nice. Eh bien ! ajoute le président, devant la Cour d'assises de Montpellier, on manifestait cette impression que le rapprochement de Mme Mouttet avec son frère avait peut-être été de nature à vous faire perdre le bénéfice du testament fait en votre faveur ? On ajoutait même que, pour vous l'assurer, vous n'aviez pas hésité à assassiner votre victime? (Mouvements prolongés).

Cauvin répond. — Mais, les rapports de Mme Mouttet avaient toujours été les mêmes avec ses frères... Rien ne pouvait m'inquiéter, et je suis convaincu qu'elle ne songeait pas le moins du monde à modifier le testament fait en ma faveur.

Le président. — Mme Mouttet avait déclaré à Marie Michel qu'elle avait chargé son frère de lui verser 100 fr. par an, après son décès. Est-ce vrai cela ? demande-t-il à Marie Michel.

Oui, M. le président ! Eh bien, Cauvin, si son intention était de vous maintenir légataire universel, on ne conçoit pas que cette charge ait été imposée à un autre qu'à vous ?

Cauvin. — Je persiste à déclarer que je suis innocent!

Passant au jour du crime, le président observe au témoin qu'il avait l'habitude, ce jour, d'aller chez Mme Mouttet, le matin, mais que, ce jour-là, c'est le soir qu'il lui a fait visite.

Le président. — Pour obtenir le concours de Marie Michel, ne lui auriez-vous pas proposé 3.000 francs ?

Cauvin. — C'est faux !

D. A quelle heure avez-vous quitté Mme Mouttot? — R. A huit heures du soir.

D. Pour arriver à la villa Dahomey, vous courtez parait-il, et un témoin dit vous avoir salué et vous n'avez pas répondu? — R. Je devais marcher vite.

D. Et, au lieu de suivre le chemin public, vous avez passé, parait-il, par les jardins?

Le témoin nie le fait.

On met alors, sous les yeux des jurés un plan linéaire, dressé par M. Lombard, architecte à Marseille, et un autre plan en relief, établi par les soins de la défense, lors du procès de Montpellier.

La Cour et les jurés s'efforcent de reconstituer le chemin parcouru par Cauvin, la nuit du crime. Ces constations sont faites avec le concours de M. Lombard, et, en l'absence de Cauvin, qui a été, au préalable mis hors de la salle. Puis, l'audience est suspendue.

L'audience est reprise à deux heures et demie.

De la salle, on entend le bruit de la foule qui se presse au dehors, aux abords du Palais de Justice. Le piquet du 105e de ligne, qui assure le service d'ordre, est obligé, à maintes reprises, de sortir du poste, pour éloigner le public.

L'audition de Cauvin est reprise.

C'est le procès même du condamné qui recommence devant la Cour du Puy-de-Dome. L'accusation lui reprochait, devant la Cour d'Assises de Montpellier, d'avoir, lorsqu'il quitta Marie Michel avant le crime, lui disant qu'il allait dans le jardin, dirigé ses pas vers la villa Dahomey qu'il habitait ; il aurait été vu par la dame Aiffol, se rendant chez lui en courant, vers huit heures; il aurait précipitemment revêtu un costume disparu depuis cette nuit et serait retourné chez Mme Mouttet ; mais, craignant d'être reconnu, il aurait escaladé le mur qui sépare son jardin de celui de Mme Steller et descendit dans celui de cette villa.

Il serait enfin sorti de ce jardin, par une porte, donnant accès dans une traverse, ou seuls, ont accès, les propriétaires riverains. Cette porte, fermée de l'intérieur le soir du 16 décembre, fut trouvée ouverte le lendemain matin.

Une fois dans la traverse, Cauvin aurait pénétré par une porte constamment ouverte, dans le parc étapier, et de là, par une brèche ancienne, qui existe au mur, dans la propriété Perrine. Le président ajoute, qu'au pied de la brèche, on constata plus tard la trace d'un pas qui s'adaptait parfaitement à une des bottines de Cauvin, saisie à la maison d'arrêt.

Cauvin se borne à répliquer que tous ces faits ne le concernent en rien, et qu'il est innocent du crime pour lequel il a été condamné, Mme Mouttet est morte, malheureusement, dit-il, mais je n'y suis pour rien.

D. Et après que vous eûtes constaté la mort de votre bienfaitrice, au lieu de la veiller ou de la faire veiller des voisins, vous l'abandonnez pour retourner chez vous. Vous ne trouvez pas cela étrange? Et cette attitude plus qu'indifférente, vis à-vis d'une morte qui ne vous avait fait que du bien, vous paraît-elle naturelle?

Le condamné, dans une réponse visiblement embarrassée, dit qu'il ne pouvait plus rien pour elle, et qu'il avait eu hâte, en quittant sa villa, d'aller informer sa famille du décès de la pauvre femme. (Murmures dans l'auditoire.)

Le Président. — Vous n'avez pas eu le cœur de rester auprès de cette pauvre femme qui vous avait légué toute sa fortune. Cette attitude est inconcevable, et montre l'étrangeté de votre conduite dans cette affaire.

D. Lorsque vous êtes revenu pour procéder à la toilette de la morte, avec M. Coulomb et votre servante, les linges ensanglantés avaient disparu, et l'accusation a prétendu que vous les aviez fait disparaître vous-même pendant que Marie Michel allait chercher M. Coulomb.— R. Mais, je ne suis pas retiré dans la chambre pendant l'absence de Marie.

D. L'accusation affirme le contraire. Cauvin conteste aussi avoir lavé ces linges.

Le président. Mais, qui les a lavés? Marie, quoique s'accusant du crime, nie avoir vu ces linges. — R. Je l'ignore.

D. Pourquoi vous êtes-vous emparé des valeurs ? — R. Je savais que j'étais légataire, et je voulais éviter de payer les droits de succession.

L'audience est suspendue à 4 heures.

Pendant la suspension d'audience, Cauvin n'a cessé de causer avec les gendarmes préposés à sa garde, d'une façon très calme. Il y a des preuves irréfutables de mon innocence, dit-il aux gendarmes : Me Decori saura bien les faire valoir. On ne m'a coudamné que sur des présomptions.

Qu'arrivera-t-il, si le jury acquitte Marie Michel, lui demande un des gardiens.

— Ma condamnation à perpétuité sera définitive ; je serai la victime d'une monstrueuse erreur judiciaire.

L'audience est reprise à 4 heures 50.

Le Président. Après la mort de Mme Mouttet, vous avez télégraphié à M. Simon; pourquoi lui avez-vous dit qu'elle venait d'avoir une attaque. — R. Pour ne pas lui annoncer brusquement la mort de sa sœur. Dans un second télégramme, je lui ai dit qu'elle avait succombé à un étouffement.

D. Lorsque le docteur Isnard vous a dit qu'elle avait été victime d'un crime, vous avez cherché à le convaincre qu'il se trompait ? — R. Je l'ai fait sans aucune arrière pensée. (Mouvement).

D. L'accusation prétend le contraire. On remarque encore votre insistance à dire au commissaire de police : que Mme Mouttet est morte de mort naturelle. Quand on parle de l'autopsie, vous manifestez le désir qu'elle se fasse le plus tôt possible. Pourquoi cela? — R. J'avais hâte de connaître la véritable cause de la mort.

D. Et pourquoi, puisque personne ne vous accusait. — R. Parce qu'on aurait pu le faire. On l'a bien fait depuis, hélas ! (Mouvements divers.)

D. On a saisi chez vous, une chemise portant deux taches de sang. — R. C'est exact. J'avais mis cette chemise quand je revins voir Mme Mouttet après sa mort.

D. L'accusation a prétendu que vous aviez cette chemise sur vous la nuit du crime. — R. C'est inexact.

D. Pourquoi, si vous êtes innocent, Marie Michel vous a-t-elle accusé ? — Je l'ignore absolument.

Marie Michel (éclatant en sanglots). J'ai menti, Monsieur, j'ai menti, je le jure. (Vive sensation.)

Me Decori. — Je demande que Cauvin reste à la disposition de la partie civile, pour lui fournir les renseignements utiles.

Le président. — Mais où le placer ?

Me Decori. — Ici, derrière moi.

Le président. — J'avoue que, si vous ne me l'aviez demandé vous-même, je n'aurais pas offert de placer le témoin au banc des accusés.

Me Decori. — Ne pouvant le faire placer au banc des avocats, je vous demande de le faire placer sur celui qui reste (Rires dans l'auditoire.)

M. Bonnard, commissaire de la sûreté à Marseille, déclare que l'empreinte de pas relevée, recelait un talon usé derrière. Or, la bottine de Cauvin offrait cette particularité.

Un juré. — Combien de jours après le crime, l'empreinte fut-elle comparée avec la chaussure ?

Me Decori. — Il y avait 50 jours. (Marques d'étonnement dans l'auditoire.)

Me Decori. — Connaissez-vous M. Simon.

M. Bonnaud. — Oui, mais depuis 1883, je n'avais plus eu de rapports avec lui.

Me Decori, Et la famille Steller, la connaissez-vous ? — R. Pas avant le crime.

D. Et, n'avez-vous pas, depuis, servi de témoin au mariage du fils Steller. — R. Parfaitement.

D. Quel était le second témoin ? — R. M. Simon. (Bruit dans l'auditoire.)

L'audience est levée à 6 heures 40 et renvoyée à demain.

LES TEXTILES DES COLONIES FRANÇAISES

(SUITE)

S. VII. — *Etablissements français de l'Océanie.* — Nos colonies de la Nouvelle-Calédonie et de Taïti, situées au voisinage du 20e de latitude Sud, conviennent bien par leur climat à la culture du coton et les cotonniers croissent en effet naturellement en beaucoup de points. On y remarque en particulier deux espèces qui ont été distinguées par Parlatore de celles que nous avons signalées plus haut. Le Gossypium Taitense Parl, abondant à Taïti et aux îles de la Société y fut récolté par Forster, compagnon de Cook, dans son deuxième voyage autour du monde.

Ce cotonnier croît spontanément à Tahiti ou il ne fut pendant longtemps l'objet d'aucune culture. Il est reconnaissable à ses bractées profondément laciniées et à son calice dont les divisions se terminent en longues pointes. Le G. Sandviicence Parl. a été découvert aux îles Sandwich à 22° de lattitude nord, par Meuzies qui faisait partie de la célèbre expédition de Vancower. Cette espèce est surtout caractérisée par une longue pointe terminant la capsule ce qui permet de ne la confondre avec aucune autre.

D'ailleurs, les meilleures espèces peuvent prospérer dans nos colonies océaniennes, principalement à Tahiti, Moorea, aux îles Sous-le-Vent et aux Marquises, où la culture du coton trouveraît les conditions les plus favorables de sol et de climat et où les cotonniers sauvages poussent, dit Parlatore, comme de la mauvaise herbe.

« Il est peu étonnant, dès lors, que les premiers efforts de la culture coloniale se soient portés vers cette plante textile : dès 1864, une Compagnie anglaise prenait l'initiative de cette culture, et, au au moyen de l'immigration chinoise, créait, sur l'immense territoire d'Atimaono, de vastes plantations de coton qui répandirent la richesse dans la colonie ; vers 1872, lorsque cette Compagnie fut dissoute et les plantations abandonnées, la culture du coton, propagée par l'exemple, s'était déjà assez répandue sur tous nos territoires, pour que la moyenne des exportations ait pu non seulement se maintenir, mais encore augmenter notablement. En 1884 et 1885, l'exportation atteignait six cent soixante kilos.» (Rapport de l'administration locale.)

A ce moment, le coton de Taïti était encore expédié à la métropole, au moins en grande partie; mais depuis que l'Angleterre s'est emparée de ce trafic nous ne recevons plus rien, les cultures ont périclité rapidement et les exportations décroissent tous les ans avec une telle rapidité que pour 1894, elles ne s'élevaient plus qu'à 169,253 kilos se répartissant de la façon suivante :

Pour l'Angleterre et la Nouvelle-Zélande, 88,464 kilos.

Pour les Etats-Unis d'Amérique, 80,579 kilos.

Les prix de ces cotons varient de 1 fr. 20 à 1 fr. 60 le kilo et le fret pour l'Europe (Angleterre actuellement) s'élève à environ 125 francs la tonne pour les sortes mélangées, les seules, d'ailleurs, qui soient expédiées, par la raison que le mélange des espèces est devenu si intime qu'il n'est guère possible de procéder à la sélection des diverses catégories de cotons. C'est pour remédier à cet état de choses que la Chambre d'agriculture de Papeete à fait venir récemment des graines de coton des îles Fidji pour les cultiver isolément et obtenir des récoltes sans mélange.

L'absence de communications directes avec la France a découragé, comme on le voit, la culture du coton dans notre colonie de Tahiti; par suite, l'intervention des commerçants anglais a provoqué un avilissement des prix et peu à peu les indigènes abandonnent la culture du coton, peut-être ne serait-il pas difficile de rétablir cette branche de la culture locale et de rendre à ces colonies lointaines une source de richesses qu'elles ont vu tarir si rapidement.

Nous ne citerons que pour mémoire la présence du coton dans la Nouvelle-Calédonie, car on n'a jamais tenté de cultures importantes dans cette colonie.

S. III. — *Culture du coton en Afrique.* — Le cotonnier se rencontre sur un grand nombre de points en Afrique et sans doute on pourrait y compter plusieurs espèces spontanées; mais des renseignements complets nous manquent à cet égard. Pour notre part, nous avons rencontré au Congo, sur la côte occidentale d'Afrique, le Gossypium Barbadense. L. assez abondamment répandu. Malheureusement un grand nombre de voyageurs signalent la présence du cotonnier jusqu'au centre de l'Afrique sans fournir les matériaux ou les renseignements nécessaires pour déterminer l'espèce; il nous est donc impossible de dire actuellement quelles sont les différentes espèces de Gossypium qui vivent en Afrique à l'état spontané.

C'est principalement en Egypte que la culture du cotonnier a pris, dans la dernière moitié de ce siècle, un développement considérable et pendant l'année 1894, la superficie totale de terres consacrées à cette culture s'est élevée à 965.946 feddans (1). soit 397,297 hectares. Sur ces 965.946 feddans on en trouve 912.201 dans la Basse-Egypte et le reste dans la Haute-Egypte.

Aucun pays n'offre un ensemble de conditions aussi favorables à la culture que l'Egypte. La nature du sol convient en général très bien à cette plante; en outre, le climat s'y montre d'une régularité remarquable. Les pluies sont rares et c'est surtout par des irrigations bien conduites que le cultivateur de coton fournit au sol l'eau qui est nécessaire. Il est donc absolument maître d'un des facteurs les plus importants de la culture. Dans les autres pays, en effet, les sécheresses prolongées ou les pluies inopinées au moment de la maturité sont les principaux obstacles à la culture du coton. En Egypte ces obstacles n'existent p